



Saisie pénale immobilière

Par **Sheyla2002**, le **31/10/2013** à **13:15**

Bonjour, je viens vers vous car je suis désespéré, la cour d'appel a statué et a condamné mon époux à une peine de prison ferme et ordonne la confiscation de notre maison. Le souci c'est qu'il me reste encore 130 000€ de crédits. Est-ce que je dois rembourser cette dette même si je ne suis plus propriétaire ou pas ? Le problème c'est que je suis encore dans ce logement et je ne sais même pas si je suis en mesure de retrouver un autre logement car je rembourse 1200€ par mois (crédits+charges)...comment faire pour retrouver un autre logement et surtout est-ce que si la maison est vendue aux enchères, la banque peut-elle récupérer son blé ou c'est l'état qui garde le fruit de la vente ? Sachant qu'il s'agit d'une condamnation pénale. Merci d'avance pour vos réponses

Par **amajuris**, le **31/10/2013** à **20:12**

bjr,
difficile de répondre ne connaissant pas le détail de votre affaire.
c'est celui qui a saisi le bien immobilier pour être vendu qui récupère le prix de la vente.
donc il faut savoir qui a saisi la maison pour répondre.
la banque veut récupérer l'argent qu'elle vous a prêté.
si c'est l'état qui a saisi la maison, la banque ne sera pas payée sur cette vente et elle vous réclamera logiquement le remboursement de l'argent qu'elle vous a prêté.
cdt